

Product Warranty - HomeLine

A. Limited Warranties

1. Square D HomeLine® brand Single Phase Load Centers and Combination Service Entrance Devices. Square D warrants its HomeLine single phase load centers and combination service entrance devices to be free from defects in material and workmanship, under normal care and proper usage in a residential installation, for a period of ten (10) years from the date of installation. If the product fails within the warranty period because of a defect in material or workmanship, Square D will, at its option, repair or replace the defective part or parts upon following the notice procedures below and return of product to place of purchase.

2. Square D QO® brand Load Centers and Square D Breakers. Square D warrants its branch circuit breakers to be free from defects in material and workmanship under normal care and proper usage in a residential installation, for the lifetime of the load center in which it is installed. QO® brand load center are also covered under the same lifetime warranty. If the circuit breaker or QO® brand load center fails within the warranty period because of a defect in material or workmanship, Square D/Schneider Electric will replace the defective breaker free of charge upon following the notice procedures below and return of the product to place of purchase.

B. Exclusive Remedy — The repair and/or replacement of defective products is your sole and exclusive remedy.

C. Warranty Redemption and Exclusions —

1. Square D must be given prompt written notice of any defect or failure of any product covered by these limited warranties at the following address:

Schneider Electric - Canadian Returns Centre
5865 McLaughlin Road, Mississauga, ON L5R1B8, Canada

For warranty redemption, you must return the product to Square D at the above address.

2. Any product returned under these limited warranties, if shipped, must be sent freight costs prepaid. Square D will deliver repaired or replaced products to buyer, freight costs prepaid. Repaired or replaced products shall be warranted here under only for the unexpired portion of the original warranty period. This warranty does not include costs or reimbursement for labor. Any limited warranties granted or liabilities assumed here under will not apply to products that have been damaged, altered, repaired or operated otherwise than in conformity with the requirements for safe operation and maintenance. For your safety and to provide optimum short circuit protection, Square D recommends that you use only the Square D circuit breakers identified on the load center or combination service entrance device label or wiring diagram. Square D disclaims all liability for damage, injury or non-performance caused by the use or failure of incompatible or UL classified circuit breakers.

D. Disclaimer of All Other Warranties—

EXCEPT FOR THE EXPRESS WARRANTY SET FORTH ABOVE OR ANY WARRANTIES IMPLIED BY LAW, SQUARE D MAKES NO OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES. TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, SQUARE D DISCLAIMS ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ALL WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND/OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE FOREGOING DISCLAIMER MAY NOT APPLY TO YOU DEPENDING UPON THE PRODUCT YOU PURCHASE, THE APPLICATION AND USE OF YOUR PRODUCT, OR YOUR STATUS AS A CONSUMER. TO THE EXTENT YOU ARE ENTITLED TO RECOVER UNDER AN IMPLIED WARRANTY, THE DURATION OF THAT IMPLIED WARRANTY SHALL BE THE PERIOD OF THE EXPRESS LIMITED WARRANTY SET FORTH ABOVE.

E. Limitation of Liability — Square D expressly disclaims any and all liability to you for any consequential or incidental damages, damages for loss of use, loss of profits, income or revenue, loss of time or inconvenience, loss or damage to associated equipment, damages to tangible or intangible property, other than the equipment covered by this limited warranty, cost of substituted or replacement equipment other than as expressly warranted, damages associated with excessive overvoltages, obsolescence, abuse, misuse, non-authorized modification, alteration or catastrophic events, or any other incidental, consequential or special damage arising out of the use of the products. Square D shall not be liable for indirect, special, incidental or consequential damages with respect to the sale of the products, including any lost revenue or profits, consequential and/or incidental damages, business interruption or damage to business reputation, regardless of the theory upon which any claim may be based, of time or inconvenience, loss or damage to associated equipment, damages to tangible or intangible property, other than the equipment covered by this limited warranty, cost of substituted or replacement equipment other than as expressly warranted, damages associated with excessive overvoltages, obsolescence, abuse, misuse, non-authorized modification, alteration or catastrophic events, or any other incidental, consequential or special damage arising out of the use of the products. Square D shall not be liable for indirect, special, incidental or consequential damages with respect to the sale of the products, including any lost revenue or profits, consequential and/or incidental damages, business interruption or damage to business reputation, regardless of the theory upon which any claim may be based, which vary from province to province.

Garantie de produit - HomeLine

A. Garanties limitées

1. Tableaux de répartition et tableaux de répartition à combinaison d'entrées de service monophasés Square D HomeLine^{MD}. Square D garantit ses tableaux de répartition et tableaux de répartition à combinaison d'entrées de service monophasés contre tout défaut de matériel et de fabrication à condition qu'ils soient utilisés correctement et entretenus normalement dans une installation résidentielle, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'installation. Si le produit est reconnu comme défectueux au cours de la période de garantie à cause d'un défaut de matériel ou de fabrication, Square D convient de réparer ou de remplacer, à sa discrétion, la ou les pièces défectueuses, suivant la procédure de signalement ci-dessous et le retour du produit au lieu de l'achat.

2. Tableaux de répartition Square D QO^{MD} et disjoncteurs Square D. L'entreprise Square D garantit ses disjoncteurs de dérivation contre tout défaut de matériel et de fabrication à condition qu'ils soient utilisés correctement et entretenus normalement dans une installation résidentielle, pendant la durée de vie du tableau de répartition dans lequel ils sont installés. Les tableaux de répartition QO sont couverts par la même garantie à vie. Si le disjoncteur ou le tableau de répartition QO est reconnu comme défectueux au cours de la période de garantie à cause d'un défaut de matériel ou de fabrication, Square D/Schneider Electric conviennent de remplacer le disjoncteur défectueux sans frais, suivant la procédure de signalement ci-dessous et le retour du produit au lieu de l'achat.

B. Recours exclusif

La réparation et/ou le remplacement des produits défectueux constitue votre seul et unique recours.

C. Obtention et exclusions de la garantie

1. Square D doit être avisée sans tarder de tout défaut ou de toute défaillance d'un produit couvert par la présente garantie limitée; l'avis doit être transmis à l'adresse suivante :

Schneider Electric - Centre des retours, Canada
5865 McLaughlin Road, Mississauga, ON L5R1B8, Canada

Pour vous prévaloir de cette garantie, vous devez retourner le produit Square D à l'adresse indiquée ci-dessus.

2. Tout produit retourné au titre de ces garanties limitées, s'il est envoyé par la poste, doit être transmis port payé. Square D expédiera les produits réparés ou de remplacement à l'acquéreur, frais de transport prépayés. Les produits réparés ou remplacés sont couverts par la garantie pour la période de garantie non encore écoulée seulement. Cette garantie ne couvre pas les frais reliés à la main-d'œuvre. Toute garantie limitée accordée ou responsabilité prise en charge ne s'applique pas aux produits endommagés, modifiés, réparés ou utilisés de façon non conforme aux exigences d'utilisation et d'entretien sécuritaires. Pour votre sécurité et pour assurer une protection optimale contre les courts-circuits, Square D recommande d'utiliser uniquement les disjoncteurs Square D indiqués sur l'étiquette ou le schéma de câblage du tableau de répartition ou de l'unité à combinaison d'entrées de service. Schneider Electric Canada Inc. ne saurait être tenue responsable des dommages, blessures ou problèmes de rendement causés par l'utilisation ou la défaillance d'un disjoncteur non compatible ou homologué UL.

D. Exemption de toute autre garantie

À L'EXCEPTION DE LA PRÉSENTE GARANTIE ET DE TOUTE GARANTIE PRÉSUMÉE PAR LA LOI, SQUARE D N'OCTROIE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE. DANS LA PLEINE MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, SQUARE D DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. IL EST POSSIBLE QUE L'AVIS PRÉCÉDENT NE S'APPLIQUE PAS À VOUS, SELON LE PRODUIT ACHETÉ, L'APPLICATION ET L'UTILISATION DU PRODUIT OU VOTRE STATUT À TITRE DE CLIENT. DANS LA MESURE DE VOS DROITS EN VERTU D'UNE GARANTIE IMPLICITE, LA DURÉE DE CELLE-CI CORRESPONDRA À LA PÉRIODE DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPLICITE TELLE QUE PRÉSENTÉE CI-DESSUS.

E. Limitation de la responsabilité

Square D décline expressément toute responsabilité envers vous pour tout dommage indirect ou consécutif, tout dommage pour perte d'usage, perte de temps, toute perte de profits ou de revenus, toute perte de temps ou tout inconvénient, toute perte ou tout dommage à l'équipement connexe, tout dommage aux biens tangibles ou intangibles autres que l'équipement couvert par la présente garantie limitée, le coût de l'équipement de rechange ou de substitution autre que celui visé par la garantie explicite, tout dommage causé par des surtensions excessives, l'obsolescence, l'usage abusif, la mauvaise utilisation, la modification non autorisée, l'adaptation ou les événements catastrophiques, ou tout autre dommage indirect, consécutif ou particulier découlant de l'utilisation des produits. Square D décline toute responsabilité en cas de dommages indirects, particuliers ou consécutifs découlant de la vente des produits, y compris la perte de revenus ou de profits, les dommages indirects ou consécutifs, l'interruption de l'exploitation ou l'atteinte à la réputation professionnelle, indépendamment de la théorie sur laquelle repose toute revendication, la perte de temps ou les inconvénients, la perte ou tout dommage à l'équipement connexe, tout dommage aux biens tangibles ou intangibles autres que l'équipement couvert par la présente garantie limitée, le coût de l'équipement de rechange ou de substitution autre que celui visé par la garantie explicite, tout dommage causé par des surtensions excessives, l'obsolescence, l'usage abusif, la mauvaise utilisation, la modification non autorisée, l'adaptation ou les événements catastrophiques, ou tout autre dommage indirect, consécutif ou particulier découlant de l'utilisation des produits. Square D décline toute responsabilité en cas de dommages indirects, particuliers ou consécutifs découlant de la vente des produits, l'interruption de l'exploitation ou l'atteinte à la réputation professionnelle, indépendamment de la théorie sur laquelle repose toute revendication et pouvant varier selon la province.